



SOCIÉTÉ DES POÈTES ET ARTISTES DE FRANCE DÉLÉGATION DE LORRAINE

<http://spafenlorraine.unblog.fr>

Président : Armand BEMER 12 Haut des Ambes 57530 BAZONCOURT Tél. 03 87 64 64 87

GRAND PRIX DES POÈTES LORRAINS 2013 : RÈGLEMENT

Le GRAND PRIX DES POÈTES LORRAINS 2013 est ouvert et sera clos le 30 avril prochain. Les auteurs peuvent envoyer 5 textes maximum. Tous les genres sont acceptés.

Les textes devront être de préférence dactylographiés et non manuscrits. Pour préserver l'anonymat, ils seront signés d'une courte **devise** (proverbe, maxime, de moins de 10 mots) reproduite en haut à droite sur chaque page. Cette devise **sera reproduite sur une enveloppe cachetée**, contenant pour chaque auteur : nom, prénom, adresse, numéro de tél., courriel, ainsi que l'âge pour les candidats de moins de 20 ans. Ces derniers y joindront aussi une photocopie d'une pièce d'identité attestant de leur âge.

= **Le GRAND PRIX DES POÈTES LORRAINS** sera attribué au premier poète lorrain du concours (sous réserve de qualité suffisante). Le lauréat se verra offrir l'édition de son recueil. Les autres lauréats recevront médailles, diplômes ou lots divers (ouvrages, CD).

= **Le PRIX ARTHUR RIMBAUD** récompensera le meilleur auteur de moins de 20 ans (sous réserve de qualité suffisante). Pour ces jeunes auteurs, les frais de participation totaux sont réduits à 5 €.

= **L'ALERION D'OR** récompensera le meilleur poète déjà titulaire du GRAND PRIX DES POÈTES LORRAINS.

Vos manuscrits devront être envoyés **en double exemplaire** (soit **deux liasses distinctes** dans votre enveloppe), **agrafés** (coin supérieur gauche), par courrier non recommandé, suffisamment affranchi, à l'adresse ci-dessus (mentionner « Concours SPAF ») et ne seront pas renvoyés. Les décisions du Jury sont sans appel. En s'inscrivant au concours, le candidat autorise la SPAF à diffuser son nom sur les listes de proclamation des résultats et à reproduire ses textes.

DROITS 2013: vous devez **choisir entre** la formule 1 et la formule 2, **puis lui rajouter 3 (pour le concours).**

- 1. Adhésion à la SPAF nationale (obligatoire)	22 €	
- 2. Adhésion AVEC Abonnement d'un an à la revue nationale « Art et Poésie »		36 €
- 3. Droits de concours et frais de délégation	12 €	
TOTAL avec formule 1 + 3 =	34 €	
TOTAL avec formule 2 + 3 =		48 €

DROITS pour les jeunes de moins de 20 ans : 5 € Tarifs couples : ajouter 8 € à la formule 1 ou 2 choisie
Droits à régler par chèque bancaire à l'ordre de Armand BEMER, à joindre à votre envoi **en-dehors** de l'enveloppe cachetée, en précisant quelle formule vous avez choisie et, le cas échéant, votre adresse postale personnelle si elle diffère de celle portée sur le chèque.

L'abonnement à la revue ART & POESIE vous permet de recevoir 4 fois par an notre revue nationale (vie de l'association, infos, textes, illustrations) et d'y faire publier vos textes (voir règlement).

L'adhésion vous permet de vous présenter et d'être publié-e **gratuitement sur le blog** de la délégation lorraine (voir l'adresse du blog dans l'en-tête de ce document).

Le Palmarès vous sera transmis en été. La remise des prix aura lieu le 6 octobre à Maxéville (54) au Grand Sauvoy. Que les Muses vous soient propices ! Bonne chance à tous !